

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Lundi 30 Mars 1925

La Séance est ouverte à 11 Heures sous la présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOUMER. FRANCOIS MARSAL. CHASTENET. HENRY ROY. BIENVENU MARTIN. MILAN BLAIGNAN. DAUSSET. DE MONZIE. FERNAND FAURE. CUMINAL. SCHRAMECK. R.G.LEVY. GUILLIER. REYNALD. CHERON. RAIBERTI. LUCIEN HUBERT.

xxxxxxx

M. LE PRESIDENT.- J'ai reçu, samedi soir, de M. le Ministre des Finances, une lettre par laquelle il me fait savoir qu'au cours des Conseils de Cabinet qui se sont tenus les 25 et 26 mars, le Gouvernement a examiné les réductions opérées par la Commission sur les divers budgets et qu'il accepte toutes celles qui lui paraissent réalisables, c'est-à-dire dans la proportion de 60 %.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous prenons acte de cette acceptation. Elle prouve que les économies réalisées par la Commission ne sont pas, comme on s'est plu à le dire dans certains milieux, stupides et irréalisables. J'espère, dans ces conditions, que M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Finances ne permettront pas à leurs collègues de demander, en séance, des relèvements sur les réductions qu'ils ont acceptées.

M. LE PRESIDENT.- Les réductions acceptées par le Gouvernement s'élèvent à 675.667.241 Frs , les demandes de relèvements portent donc sur une somme de 656.047.869 Frs répartie sur 235 chapitres.

En ce qui concerne les budgets annexes, les demandes de rétablissement s'élèvent à 39.715.798 Frs.

Ces demandes, ajoutent en terminant, M. le Ministre, représentent un chiffre minimum au-delà duquel on ne pourrait descendre sans compromettre la bonne marche des services.

M. LE PRESIDENT donne lecture du tableau, par ministère, des rétablissements demandés et il invite MM. Les Rapporteurs spéciaux à faire connaître leur sentiment sur ces demandes.

M. DAUSSET, Rapporteur du budget du ministère des Finances.- Je constate que le Ministère des Finances refuse des réductions que, il y a huit jours, il se déclarait disposé à accepter.

Il demande d'importants rétablissements aux divers chapitres de la Dette Publique. Je déclare à la Commission qu'en ce qui concerne la dette flottante, j'ai l'intention de maintenir mes propositions. Je ne puis accéder à la demande du Gouvernement qui demande un crédit lui permettant d'émettre une moyenne de bons de 58 milliards.

Le Gouvernement a, à mainte reprise, protesté contre toute politique d'inflation de la dette flottante. Il semble maintenant vouloir changer d'avis. Je ne puis le suivre dans cette nouvelle voie.

M. RAYNALD, Rapporteur du budget du Ministère des Affaires Etrangères.- La Commission a rejeté les chapi-

tres 59, 60 et 61 relatifs à la création d'un office central d'Alsace-Lorraine, à Paris. Dans les crédits inscrits à ces chapitres, étaient incorporés les crédits afférents au service central d'Alsace-Lorraine qui a été institué par une loi de 1921 et que nous n'avons pas entendu supprimer. Le Gouvernement nous demandede ne pas supprimer ce service en rejetant tous les crédits afférents à l'office d'Alsace-Lorraine.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je me plais à constater, qu'à part cette question, M. le Président du Conseil accepte toutes les réductions que nous avons fait subir au budget de son département, alors que M. le Garde des Sceaux qui a longtemps fait partie de cette Commission n'en accepte à peu près aucune.

M. PAUL DOUMER, Rapporteur du Budget du Ministère de la Guerre.- Je constate également , avec plaisir, que le Ministère de la guerre accepte plus de 100 millions sur nos 106 millions de réductions. Les rétablissements qu'il demande sont d'ailleurs parfaitement justifiés puisqu'ils tendent à rectifier une erreur de 3 millions que j'ai commise dans mes évaluations.

M. HENRY CHERON, Rapporteur du Budget de la Marine.- M. le Ministre de la Marine avait l'intention de demander des relèvements s'élevant à la somme de 2.352.600 Frs. Je lui ai dit que nous ne pourrions faire droit à sa demande, qu'à la condition qu'il nous consentît ~~également~~ des réductions nouvelles pour une somme égale. Il a accepté d'entrer dans mes vues. Nouspouvons donc lui accorder les relèvements qu'il demande puisqu'ils sont balancés par des économies correspondantes.

Reste la question du relèvement des salaires des ouvriers de la Marine. Je n'ai pas d'objection de principe à faire au relèvement de ces salaires; mais je ne puis accepter la procédure que proposait M. le Ministre de la Marine. Il aurait voulu, en effet, que les crédits afférents à ce relèvement des salaires fut d'abord voté par le Sénat par compensation avec les économies réalisées sur d'autres chapitres. Je lui ai fait observer qu'une telle procédure était irrégulière et il a, bien volontiers, consenti à soumettre sa demande, en premier lieu, à la Chambre lorsque le budget retournera devant cette assemblée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La guerre et la marine acceptent la presque totalité des réductions opérées par la Commission. Je tiens à souligner cette attitude qui contraste heureusement avec celle d'autres ministères qui n'acceptent à peu près aucune de nos réductions.

M. FERNAND FAURE, Rapporteur du Budget du Ministère de l'Instruction Publique.- Sur les 28 millions de réductions effectuées par la Commission sur le Budget de l'Instruction publique, M. le Ministre demande 13 millions de rétablissements. Je ne puis vous proposer d'accéder à cette demande. Tout ce que nous pourrions faire, ce serait de lui accorder 2 ou 3 millions pour répondre à celles de ses demandes qui paraissent le plus justifiées.

M. CUMINAL, Rapporteur du Budget de l'Enseignement technique.- Je crois qu'on pourrait accorder à M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique un relèvement de 5 à 600.000 Frs sur les crédits relatifs au personnel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le Sous-Secrétaire d'Etat demande, sur les 23 millions de réductions que nous avons opérées, des relèvements de crédits pour le personnel qui s'élèvent à 1.960.000 Frs.

Nous pourrions lui accorder cette somme à la condition qu'il nous accordât pour une somme égale de réductions nouvelles. Cela lui sera facile, puisque le programme d'extension des écoles pratiques de commerce et d'industrie ne pourra, dès maintenant, être mis en application.

Quant aux demandes formulées par le Ministre de l'Hygiène et qui tendent au rétablissement jusqu'à concurrence de 125 millions, des économies opérées par la Commission sur le budget de son département, je déclare en l'absence de M. le Rapporteur Spécial, qu'elles sont inadmissibles.

M. DAUSSET.- Pour éviter les dépenses excessives auxquelles tend à se livrer le ministère de l'Hygiène, il suffirait de réincorporer les services de ce ministère au ministère de l'Intérieur. Je serais heureux que la Commission voulût bien voter une motion en ce sens.

M. SCHRAMECK.- La Commission pourrait charger son rapporteur spécial de poser la question. Il n'y aurait qu'avantage à rattacher les services d'hygiène au ministère de l'Intérieur, puisque, dans les départements, ces services ne fonctionnent, en réalité, que grâce à l'action des préfets. Du reste, les grandes lois d'hygiène sociale datent toutes de l'époque où les services d'hygiène dépendaient du ministère de l'Intérieur.

M. LE PRESIDENT.- Je suis de l'avis de MM. DAUSSET et SCHRAMECK sur le fond de la question; mais en ce qui concerne la procédure à adopter, je ferai remarquer que la Commission ne saurait procéder par voie de motions.

Nous avons un moyen de faire connaître notre sentiment sur cette question, c'était, au moment de l'examen des budgets spéciaux, de transférer les crédits relatifs aux services d'hygiène, du Ministère du Travail et de l'Hygiène au Ministère de l'Intérieur. Nous ne l'avons pas fait; c'est peut-être regrettable; mais nous ne pouvons plus, pour le moment, reprendre la question sous forme de motion.

M. DAUSSET.- J'en conviens, mais néanmoins, rien ne s'oppose à ce que M. le Rapporteur du budget de l'Hygiène n'en dise quelques mots à la tribune.

M. DE MONZIE, Rapporteur du Budget du Ministère des Colonies.- Des relèvements assez importants demandés par M. le Ministre des Colonies, je crois que nous ne pouvons accepter que celui qui est demandé pour le chapitre 1^{er} afin de permettre la création d'un emploi de chef de bureau à l'administration centrale.

M. SCHRAMECK.- J'ai précédemment signalé à la Commission que le Ministre des Colonies procédait actuellement à un recrutement de personnel. Dans les circonstances actuelles où l'économie la plus stricte s'impose, cela est indamissible. Si l'administration des colonies a besoin d'un personnel supplémentaire, elle n'a qu'à faire appel aux nombreux fonctionnaires des colonies actuellement en congé à Paris.

M. DE MONZIE.- Le fait que signale M. SCHRAMECK n'est pas spécial au ministère des colonies. Tous les ministères ouvrent des concours pour des emplois de rédacteurs ou d'expéditionnaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ces observations sont parfaitement fondées. Je les ai d'ailleurs formulées dans mon rapport.

M. RAIBERTI, Rapporteur du Budget du Ministère de l'Agriculture.- En ce qui concerne le budget dont le rapport m'est confié, j'estime que les réductions qui ont été opérées par la Commission étant extrêmement modérées, il y a lieu de les maintenir intégralement.

M. MILAN, Rapporteur du Budget du ^{Travaux Publics} ~~ministère de l'Agriculture~~ ^{Ministère des Travaux Publics}. - Sauf en ce qui concerne les rétablissements demandés pour la réintégration dans les cadres de l'administration des ingénieurs qui avaient été détachés dans la Ruhr, j'estime que les demandes formulées par le Ministre des Travaux Publics sont exagérées.

En ce qui touche les travaux neufs, je vous demande de maintenir les reports de programmes que vous avez décidés.

M. R.G.LEVY, Rapporteur du Budget du Ministère des Régions libérées.- Le Ministre accepte la presque totalité des réductions opérées par la Commission.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cela prouve que ces réductions n'ont pas été proposées par vous à la légère.

M. SCHRAMECK, Rapporteur du Budget de l'intérieur. La Commission avait opéré, sur le chapitre 1^{er} du budget de l'Intérieur, un certain nombre de réductions justifiées par les propositions contenues dans le rapport de l'Inspecteur général des finances SAUVALLÉ. Je crois qu'il y a lieu de les maintenir malgré les demandes de rétablissements formulées par le Ministre.

Sur le chapitre 10, relatif au traitement des con-

seillers de préfecture, j'ai l'intention de maintenir les décisions que nous avons prises et de m'opposer aux demandes de l'administration qui semble vouloir faire état du vote récent du Sénat pour procéder à de nouvelles nominations dans le corps des conseillers de préfecture.

Sur les trois chapitres concernant la Sûreté générale, je crois que nous devons accorder les relèvements demandés par le Gouvernement car il s'agit d'une question de sécurité publique.

Enfin, l'administration demande un relèvement du crédit inscrit au chapitre relatif au paiement des annuités dûes par l'Etat, pour le compte des communes, en vertu d'accords passés avec le crédit foncier. Je crois que nous ne pouvons pas refuser d'accéder à cette demande.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ne pourriez-vous, en échange des relèvements que vous consentez à l'administration, obtenir de celle-ci des réductions nouvelles ?

M. SCHRAECK.- J'essaierai, mais je crois que ce sera difficile.

M. HENRY ROY, Rapporteur du Budget du Ministère de la Justice.- En ce qui concerne les services pénitentiaires, l'administration accepte la plupart des réductions opérées par la Commission.

Il n'en est malheureusement pas de même pour les services judiciaires, puisque le ministère n'accepte que 600.000 francs de réduction sur 6 millions.

La plupart des demandes de relèvements sont inacceptables. Toutefois, je crois que nous pouvons accepter le relèvement de 29.000 Frs demandé pour création de deux

emplois au bureau du Sceau.

Il s'agit de renforcer le personnel du bureau chargé d'étudier les demandes de naturalisation. Ce bureau est actuellement surchargé de demandes qu'il ne peut, faute de personnel, étudier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il y a, dans les divers services de la Chancellerie, du personnel en surnombre. Qu'on prélève, sur ces services pléthoriques, les fonctionnaires nécessaires au bureau du sceau.

M. MILAN.- Refuser les crédits que nous demande le Ministre constituerait une économie ruineuse. Tant qu nous ne mettrons pas le bureau du sceau en état de liquider les 60.000 demandes de naturalisation qui sont actuellement pendantes devant lui, l'Etat ne pourra percevoir les droits de chancellerie et sera ainsi privé d'une recette importante.

M. DE MONZIE.- C'est moins par manque de personnel qu'en raison de l'état d'esprit du chef du bureau du Sceau que les demandes de naturalisation ne reçoivent pas de solution. Ce fonctionnaire est, en effet, hostile aux naturalisations en grand nombre des étrangers domiciliés chez nous et il met tout en oeuvre pour retarder l'examen des dossiers.

M. HENRY CHERON.- Les observations sur les divers budgets particuliers étant terminées, je voudrais que nous tranchions maintenant une question de principe.

Je voudrais, qu'en notre nom, M. le Président fît connaître à M.M. les Membres du Gouvernement que nous n'avons accepté certaines de leurs demandes de relèvement qu'à la condition expresse qu'ils ne fassent pas sai

sir le Sénat, sous la forme d'amendements préparés le plus souvent par leurs bureaux, de demandes nouvelles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je déclarerai à la tribune qu'en acceptant des amendements sur des chapitres à propos desquels les réductions opérées par la Commission ont été acceptées par le Gouvernement, les ministres se mettent en contradiction avec le Président du Conseil et le Ministre des Finances.

Je dois maintenant faire connaître à la Commission que nous allons être incessamment saisis de deux projets importants : le 1^{er} relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1934; le second relatif à l'ouverture de crédits provisoires applicables au mois d'avril. Ces projets soulèvent des questions importantes notamment le second. Il prévoit, en effet, un crédit de 170 millions destiné à payer aux fonctionnaires un acompte de 125 francs sur les majorations de traitement inscrites au budget. Or, vous n'ignorez pas que la Trésorerie est à sec. Il convient donc, pour nous couvrir que nous entendions M. le Ministre des Finances sur cette grave question.

M. DE MONZIE.- Je demande que nous l'entendions sur cette question et que nous lui demandions comment il compte préparer le bilan de la Banque de France d'après-demain.

Ce bilan, en raison de l'état de la Trésorerie, sera d'une importance exceptionnelle.

M. FRANCOIS MARSALE.- N'estimez-vous pas qu'il serait également opportun de demander à M. le Ministre des Finan-

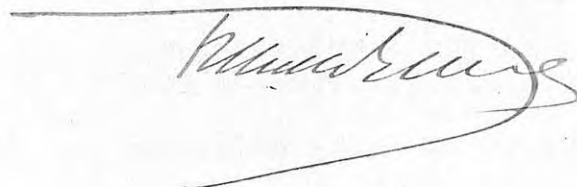
ces où en est actuellement le compte de l'emprunt Morgan. Il circule, en effet, des bruits dont le "Sans-Fil" de ce matin se fait l'écho, selon lesquels l'Etat aurait liquidé une partie des dollars constitués par le fonds Morgan afin de se procurer des francs pour faire face aux besoins de la Trésorerie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est maintenant le secret de Polichinelle que la masse de manoeuvre, contrairement à la volonté nettement exprimée par le Sénat, a été entamée pour des besoins de Trésorerie.

M. LE PRESIDENT.- Nous entendrons donc M. le Ministre des finances sur ces questions, demain matin.

La Séance est levée à Midi 10 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances



+++++